Questions au Feuilleton

- 4. L'on présume que le musée a été informé de la vente de tous les aéronefs vendus dans leur état complet depuis le 7 mai 1981.
- 5. Le musée n'a pas été avisé de la vente de l'Argus. L'Argus fut vendu comme ferraille et non pas dans son état complet à cause de la politique du ministère de la Défense nationale interdisant la vente d'avions de type combattant, incluant l'Argus, à des individus ou organismes privés.

LE SERVICE VOYAGEURS DE VIA RAIL

Question nº 4378-M. Blenkarn:

Les services voyageurs administrés par Via Québec coûtent-ils quatre fois plus cher par voyageur que dans le secteur desservi par Via Ontario et, le cas échéant, pourquoi?

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports: La direction de VIA Rail Canada Inc. répond comme suit: Non.

LE PROJET DE SYSTÈME DE GESTION DU PORTEFEUILLE HYPOTHÉCAIRE

Question nº 4380-M. MacKay:

- 1. La société d'experts-conseils en informatique Bailey et Rose a-t-elle reçu des deniers publics pour embaucher des experts-conseils pour le projet de système de gestion du portefeuille hypothécaire et, le cas échéant, a) pourquoi, b) pourquoi la Société canadienne d'hypothèques et de logement n'a-t-elle pas géré le projet et embauché elle-même?
 - 2. Combien a-t-on consacré à ce projet à ce jour et sur combien de temps?
- 3. Est-on sur le point de relancer le projet et, le cas échéant, a) combien y consacrera-t-on cette fois-ci, b) qui sera chargé de la gestion?
- L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): La Société canadienne d'hypothèques et de logement m'informe de ce qui suit:
 - 1. Non. a) et b) Sans objet.
- 2. Au cours des quatre dernières années, 18 millions de dollars ont été investis dans cette initiative.
- 3. On examine toutes les initiatives en matière d'élaboration de systèmes à la SCHL, afin d'assurer que les objectifs de la Société s'y rattachant sont atteints de la façon la plus économique possible. Les décisions relatives à 3 a) et b) seront prises après l'examen.

M. DONALD MARSHALL

Question nº 4383—M. Crosby:

- 1. Le ministre de la Justice a-t-il informé le Procureur général de la Nouvelle-Écosse par télex, et confirmé par écrit, l'attitude qu'il avait l'intention d'adopter dans le cas de M. Donald Marshall, le ou vers le 8, 9 ou 10 juin, comme il en est fait mention dans le *Chronicle-Herald* de Halifax et, le cas échéant, quelle était la teneur du télex et de la lettre?
- 2. Le ministre et le Procureur général ont-ils échangé de la correspondance au sujet du cas de M. Marshall entre les 1^{er} et 16 juin 1982 et, le cas échéant, quel en était le but?
- 3. Le ministre a-t-il rencontré le Procureur général à un moment quelconque en 1982 et s'est-il entretenu du cas de M. Marshall et, le cas échéant, quel en a été le résultat?
- 4. Le ministre a-t-il téléphoné au Procureur général ou communiqué autrement avec lui entre 15 heures, H.A.E., le 15 juin 1982 et 14 heures, H.A.E., le 16 juin 1982 au sujet du cas de M. Marshall et, le cas échéant, quel en a été le résultat?

- 5. a) A quel moment exact le document daté du 16 juin 1982 et renvoyant le cas de M. Marshall à la Division des appels de la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse a-t-il été (i) préparé (ii) signé par le ministre, b) qui a été témoin de la signature et qui a préparé le document?
- 6. a) A quel moment exact la lettre datée du 16 juin 1982 au juge en chef de la Nouvelle-Écosse au sujet du cas de M. Marshall a-t-elle été (i) préparée (ii) signée, b) qui a été témoin de la signature et qui a préparé la lettre?
- 7. a) Le ministre savait-il, vers 14 h 30 le 15 juin 1982, qu'il renverrait le cas de M. Marshall à la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse et sinon, pourquoi l'a-t-il fait immédiatement après?
- 8. Le ministre a-t-il informé le député de Cape Breton-The Sydneys qu'il renvoyait le cas de M. Marshall à la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse et, le cas échéant, quand l'a-t-il fait exactement?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): 1. Non.

- 2. Oui. Le but de cette correspondance était de déterminer le meilleur moyen de répondre à la pétition de M. Marshall demandant exercice du droit de clémence ou du droit de grâce de la Couronne.
 - 3. Non.
- 4. Le 15 juin 1982 en fin d'après-midi, M. D. Rutherford, c.r., sous-procureur général adjoint (droit pénal) du ministère de la Justice, a essayé en vain de joindre M. Gordon Gale, c.r., directeur du droit pénal du ministère du Procureur général de la Nouvelle-Écosse. Il a communiqué avec le bureau de M. Gale le lendemain matin, laissant un message détaillé faisant état de la proposition qui allait être soumise au ministre de la Justice plus tard ce matin-là, pour que l'affaire Marshall soit renvoyée à la Division d'appel de la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse.
- 5. a) Le document daté du 16 juin 1982, renvoyant l'affaire Marshall devant la Division d'appel de la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse, a été rédigé en fin d'après-midi le 15 juin 1982 et n'a été présenté au ministre pour sa signature que dans la matinée du 16 juin 1982.
- b) M. Rutherford a rédigé le document qui a été remis au ministre le 16 juin 1982 par M. Jacques Demers, un conseiller spécial du ministre. La signature du ministre a eu lieu sans témoins.
- 6. a) La lettre datée du 16 juin 1982, adressée au juge en chef de la Nouvelle-Écosse concernant l'affaire Marshall, a été rédigée et signée dans la matinée du 16 juin 1982.
- b) M. Rutherford a rédigé la lettre qui a été remise au ministre par M. Demers. La signature du ministre a eu lieu sans témoins.
- 7. Le 15 juin 1982, vers les 14 h 30, le ministre était encore à étudier la question et attendait l'avis de ses conseillers. Il a donné ces explications à la Chambre des communes le 22 juin 1982.
- 8. Le ministre a discuté de la cause Marshall de façon très générale avec le député de Cape Breton-The Sydneys le 15 juin 1982 mais il ne l'a pas informé de la décision de renvoyer la cause à la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse avant d'annoncer cette décision à la Chambre des communes le 16 juin 1982.